

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 septembre 2020

PROGRAMMATION DE LA RECHERCHE - (N° 3234)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AC526

présenté par

Mme Gomez-Bassac, rapporteure, Mme Hérin, rapporteure M. Berta, rapporteur et M. Raphan,
rapporteur

ARTICLE 3

Compléter l'alinéa 9 par les mots :

« par le président ou le directeur général de l'établissement après avis de cette commission. ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.